

AFFAIRE N° 30 - Accident Claude LHOUMEAU.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le tribunal Administratif vient de m'informer que M. Claude LHOUMEAU a intenté un recours contre la ville de Saint-Denis pour obtenir réparation des dommages causés à sa voiture par un accident qu'il a eu le 1er novembre 1974.

Selon la requête qui m'a été notifiée, M. LHOUMEAU a heurté vers minuit une grosse pierre au milieu de la chaussées : sa voiture a subi des dégâts importants, ils se chiffrent à 5 028,92 F.

La responsabilité civile de la Commune étant assurée par la PRESERVATRICE, je vous propose, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de lui confier notre défense.

Je mets la question aux voix.

Signé: ^{J. P. PROUST}
~~Henri HERRAND~~

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour copie certifiée conforme

x

Par le directeur des Finances et
des Collectivités locales,

x

x l'aménagement du territoire et des
équipements - le directeur délégué

P. GRANAS
P. ROCHEFEAU

Vu
Approuvé
Saint-Denis, le 14 octobre 1975
Pour le Prefet
Le Secrétaire Général